



Ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre

Modification du ...

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

arrête :

I

L'ordonnance du DETEC du 28 septembre 2001 sur les zones 30 et les zones de rencontre¹ est modifiée comme suit :

Art. 3

Abrogé

II

La présente ordonnance entre en vigueur le

...

Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication :

Simonetta Sommaruga

¹ RS 741.213.3